

## TERMES DE RÉFÉRENCES

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES NATIONAL CHARGÉ  
D'ELABORER/RÉVISER LES PLANS D'AMÉNAGEMENT ET DES PLANS D'AFFAIRES DES  
PARCS NATIONAUX DE BOUMBA BECK ET DE NKI (RÉGION DE L'EST) ET DU SANCTUAIRE À  
GORILLES DE MENGAMÉ (RÉGION DU SUD) DANS L'ESPACE TRIDOM SEGMENT DU  
CAMEROUN**

Référence de l'activité : Composante 2 ; Résultat attendu 2 ; Activité 2.1.3, Action 2.1.3.1 : Réviser les Plans d'Aménagement (PA) actuels du PN de Boumba bek , du PN de NKI, et du SG de Mengamé .

### 1. Contexte

Lors d'une session du conseil extraordinaire des Ministres de la COMIFAC tenue à Brazzaville le 04 janvier 2005, un accord de coopération (Accord TRIDOM) avait été signé entre les gouvernements du Congo, du Gabon et du Cameroun. Ces Etats se sont engagés à coopérer, à mettre en place et à gérer en partenariat, le complexe transfrontalier d'aires protégées dit Dja-Odzala-Minkébé, en abrégé TRIDOM et son interzone dans le but de promouvoir la conservation, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et le développement durable au profit des communautés locales en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté. C'est dans ce contexte qu'un projet TRIDOM sous régional avec des coordinations nationales avait été préparé et mis en œuvre de 2009 à 2015.

Les résultats de cette première phase du projet ont permis de préparer un seconde phase dénommée « Projet TRIDOM II » financée à hauteur de USD 29,690,281 dont un montant de USD 3.907 500 du fond GEF gérés par le PNUD bureau du Cameroun et un montant de USD 25,782,781 de cofinancement apporté par le Gouvernement du Cameroun, WWF, IUCN, ZSL, UNESCO et AWF.

L'espace TRIDOM segment du Cameroun est constitué de cinq (05) Aires Protégées. En dehors de la Réserve de Faune de Ngoyla qui dispose d'un plan d'aménagement et d'un business plan à jour, les autres Aires Protégées ont des plans d'aménagement désuets.

Etant entendu que conformément à l'article 2 (2) du décret N° 95/466/PM du 20 juillet 1995 – fixant les modalités d'application du régime de faune, « Un plan d'aménagement est un document technique élaboré par l'Administration chargée de la Faune ou toute personne physique ou morale commise par elle, qui fixe dans le temps et dans l'espace la nature et le programme des travaux et études à réaliser dans une aire protégée et auquel cette dernière est assujettie », il est évident que les objectifs gestion de ces aires protégées ne peuvent pas être atteints efficacement avec des plans d'aménagement dépassés ou inexistantes. Il est donc nécessaire voir urgent de lancer le processus d'élaboration/révision de ces

plans d'aménagement, afin de doter ces aires protégées d'un véritable outil de gestion qui leur permettra de jouer pleinement leur rôle de conservation de la biodiversité et de contribution au développement durable.

Ainsi, le Projet TRIDOM II à travers sa composante 2, qui a pour but d'améliorer la gestion des aires protégées d'importance mondiale dans les paysages forestiers du Cameroun a pour mission d'accompagner le MINFOF dans ce processus d'élaboration/révision des plans d'aménagement, étant entendu que l'un des indicateurs de résultat de cette composante est d'accroître la superficie totale des aires protégées bénéficiant d'une gestion améliorée (avec plans de gestion officiellement approuvés et le financement pour leur mise en œuvre, l'interzone exclue).

C'est dans ce contexte que le Projet TRIDOM II se propose de recruter un bureau d'études qui sera chargé de conduire le processus d'élaboration/révision des plans d'aménagement et des plans d'affaires des Parcs Nationaux de Nki (PN Nki) et de Boumba Bek (PN BB) ainsi que du Sanctuaire à Gorilles de Mengamé (SGM), conformément à la réglementation en vigueur.

## **2. Objectifs**

L'objectif principal est de conduire le processus d'élaboration/révision des plans d'aménagement et des plans d'affaires des parcs Nationaux de Boumba Bek (PN BB) et Nki (PNN), du Sanctuaire à Gorilles de Mengamé (SGM) pour non seulement d'accroître la superficie totale des aires protégées bénéficiant d'une gestion améliorée dans l'espace TRIDOM segment du Cameroun, mais également d'arrimer toutes ces Aires Protégées sur la même période quinquennale 2021/2025 afin de les capitaliser pour l'élaboration du plan d'affaire du réseau des Aires Protégées du Cameroun.

Spécifiquement, il s'agira de :

- ☞ Evaluer les plans d'aménagement existants ;
- ☞ Réviser les plans d'aménagement qui sont caduques ;
- ☞ Elaborer des nouveaux plans d'aménagement si nécessaire ;
- ☞ Elaborer le plan d'affaires pour chaque aire protégée ;
- ☞ Soumettre les plans d'aménagement et les plans d'affaire à l'approbation du Comité Technique.

## **3. Mandats du Bureau d'études**

### **3.1 Evaluation la mise en œuvre des plans d'aménagement existants**

Il s'agira pour d'exploiter les rapports d'évaluation de l'efficacité de gestion de chaque aire protégée réalisée à l'aide de l'outil IMET, évaluer le niveau de mise en œuvre des plans d'aménagement existants, relever et analyser les forces et les faiblesses puis proposer les recommandations qui feront la spécificité des nouveaux plans d'aménagement.

### **3.2 Elaboration/révision des plans d'aménagement existants**

Il s'agira de :

- ☞ Actualiser/collecter, compiler et analyser les données nécessaires (données socioéconomiques et données bioécologiques) ;

- ☞ Produire un rapport de synthèse d'études socioéconomiques ainsi qu'un rapport de synthèse d'études bioécologiques de chaque aire protégée et les soumettre au Comité Technique pour approbation ;
- ☞ Élaborer les drafts des plans d'aménagement et les soumettre au Comité Technique pour approbation ;

### **3.3 Elaboration du plan d'affaire de chaque aire protégée**

Elaborer et soumettre aux parties prenantes un plan d'affaires pour chaque aire protégée qui devra décrire et présenter les options de financement durable choisies pour valoriser et rentabiliser l'aire protégée afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle de conservation et de développement.

## **4. Résultats attendus**

Les résultats attendus au terme de cette prestation sont :

- ☞ L'évaluation des plans d'aménagement existant est réalisée, un diagnostic clair sur l'efficacité de gestion de l'Aire Protégée est posé, les forces et les faiblesses du plan d'aménagement sont relevés et les recommandations qui feront la spécificité du nouveau plan d'aménagement sont proposées ;
- ☞ Les données socioéconomiques et données biologiques nécessaires sont collectées, compilées et analysées et les rapports de synthèse d'études socioéconomiques ainsi que les rapports de synthèse d'études bioécologiques sont produits et soumis au comité technique pour approbation ;
- ☞ Les drafts des plans d'aménagement et des plans d'affaires de chaque aire protégée sont élaborés et adoptés par le Comité Technique et prêt à être soumis aux validations locales, départementales, régionales et nationales ;

## **5. Livrables**

Les livrables attendus au terme de cette prestation sont :

- ☞ Le rapport d'évaluation de chaque plan d'aménagement existant ;
- ☞ Le rapport de synthèse d'études socioéconomiques de chaque aire protégée ;
- ☞ Le rapport de synthèse d'études bioécologiques de chaque aire protégée ;
- ☞ Les drafts des plans d'aménagement et des plans d'affaires approuvés par le Comité Technique ;
- ☞ Les rapports et les communiqués finaux des réunions et ateliers avec listes de présence originales signées par chaque participant ;
- ☞ Les cartes du zonage interne de chaque aire protégée ;
- ☞ Un support électronique (Disque dur) contenant les images de toutes les étapes du processus, les différents rapports et cartes ainsi que les différentes versions des plans d'aménagements et des plans d'affaires en version world et PDF ;
- ☞ Un rapport de synthèse de tout le processus.

## **6. Etendue de la mission**

Le Bureau d'études sera chargé de réviser le plan d'aménagement et le plan d'affaire de trois aires protégées dans l'espace TRIDOM, segment Cameroun. Il s'agit des Parcs Nationaux de Nki et de Boumba Bek dans la région de l'Est, ainsi que du Sanctuaire à Gorilles de Mengamé dans la région Sud.

Ce processus est constitué de quatre principales étapes qui commencent par la présentation de l'approche méthodologique, l'évaluation des plans d'aménagement existants, la rédaction des plans d'aménagement et des plans d'affaires puis la facilitation de leur approbation par le Comité Technique. Il s'agira également pour le Bureau d'études de :

- ☞ Exploiter toute documentation relative à la gestion durable de la faune et des aires protégées ainsi que les rapports de différentes études menées dans l'espace TRIDOM (Etudes socioéconomiques et biologiques) ;
- ☞ Exploiter tous les textes juridiques nationaux, les conventions et accords sous-régionaux et internationaux ;
- ☞ Consulter toutes les administrations sectorielles qui contribuent à la valorisation et à la gestion durable de la faune et des aires protégées, ainsi que tous les partenaires techniques stratégiques de conservation intervenant dans l'espace TRIDOM segment Cameroun ;
- ☞ Organiser les séances de travail avec le comité technique et les différentes taskforces ;
- ☞ Présenter les rapports de synthèse d'études socioéconomiques et les rapports de synthèse d'études bioécologiques au Comité Technique pour approbation ;
- ☞ Elaborer le draft du plan d'aménagement de chaque aire protégée ;
- ☞ Elaborer le draft du plan d'affaire de chaque aire protégée ;
- ☞ Soumettre le draft de chaque plan d'aménagement et son plan d'affaire au Comité Technique pour approbation ;
- ☞ Relever les commentaires pendant les ateliers et proposer des modifications des différents plans d'aménagement et plans d'affaire intégrant les observations pertinentes.

## **7. Documents à produire**

Un rapport mensuel devra être présenté par le consultant et adressé à la partie Gouvernementale ainsi qu'au Projet TRIDOM II, afin que les parties prenantes soient imprégnées de l'état d'avancement de la mission et contribuent à l'atteinte des résultats escomptés. Outre ces rapports mensuels, le consultant devra produire :

- ☞ Les rapports d'évaluation des plans d'aménagement existants (5 exemplaires) ;
- ☞ Les rapports de synthèse d'études socioéconomiques (5 exemplaires) ;
- ☞ Les rapports de synthèse d'études bioécologiques (5 exemplaires) ;
- ☞ Les drafts des plans d'aménagement et des plans d'affaire approuvés par le Comité Technique (5 exemplaires chacun) ;
- ☞ Tous les rapports et les communiqués finaux des réunions et ateliers avec listes de présence originales signées par chaque participant ;
- ☞ Un rapport de synthèse de tout le processus.

## **8. Durée et lieu de la prestation**

La prestation sera étalée sur cinq (05) mois et se déroulera à Yaoundé ainsi que sur le terrain dans l'espace TRIDOM, segment du Cameroun et spécifiquement dans la Région de l'Est pour les Parcs Nationaux de Nki et Boumba Bek et dans la région du Sud pour le Sanctuaire à Gorilles de Mengamé.

## 9. Assistance à fournir par le MINFOF

Un Comité Technique chargé de superviser le processus d'élaboration/révision des Plans d'aménagement et les plans d'affaires sera mis en place par le Ministre des Forêts et de la Faune. Ce Comité sera également chargé de :

- ☞ Proposer au Ministre des Forêts et de la Faune pour signature, les différentes taskforces locales constitués des acteurs locaux en vue de leur forte implication dans le processus d'élaboration/révision des plans d'aménagement
- ☞ Approuver tous les documents soumis par le Bureau d'Etudes ;
- ☞ Préparer les invitations pour les différents ateliers et réunions ;
- ☞ Fournir toutes les informations et documents nécessaires sollicités par les Experts ;
- ☞ Faciliter l'accès des Experts du Bureau d'Etudes aux autres administrations sectorielles ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers ;

## 10. Profil

Le Bureau d'études doit justifier d'une expérience d'au moins 10 ans et avoir au moins quatre (04) références dans l'exécution des missions similaires. Il doit présenter d'une équipe pluridisciplinaires composée de :

- ☞ Un Chef de mission, Expert en gestion des aires protégées ;
- ☞ Un expert socio économiste ;
- ☞ Un expert en financement durable des aires protégées

### Chef de mission et Expert en gestion des aires protégées

- Avoir au minimum un niveau BACC + 5 années d'études universitaires (Master) en Aménagement forestier et faunique, dans les domaines des sciences forestières, environnementales et biologiques ou toute autre discipline similaire ;
- Avoir une expérience d'au moins 10 ans dans la gestion de la faune et des aires protégées où dans le domaine l'aménagement forestier et faunique ;
- Avoir une bonne expérience dans la collaboration avec la partie Gouvernementale et une bonne maîtrise des textes juridiques nationaux, des conventions et accords sous-régionaux et internationaux ;
- Disposer d'au moins deux (02) références dans la conduite des missions similaires (Elaboration/révision des plans d'aménagement des Aires Protégées et des plans d'affaires, élaboration/révision des plans de gestion des ZIC et ZIGC) ;
- Maîtriser des questions relatives à la gestion des paysages forestiers et des aires protégées transfrontalières, à la gestion participative des aires protégées, à l'écotourisme et à la lutte anti braconnage ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'espace TRIDOM.
- Avoir une parfaite maîtrise du français et une connaissance de l'anglais ;

### **Expert socio-économiste**

- Avoir au minimum un niveau BACC + 4 années d'études universitaires dans les domaines des sciences humaines et sociales ou toute autre discipline similaire ;
- Avoir une expérience d'au moins 05 ans dans la réalisation des études socio-économiques ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils de collecte et d'analyse des données socioéconomiques
- Disposer d'au moins deux (02) références dans la conduite des études socio-économiques ;
- Avoir une bonne maîtrise des questions liées aux peuples autochtones vulnérables Baka ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'espace TRIDOM.
- Avoir une parfaite maîtrise du français et une connaissance de l'anglais ;

### **Un expert en financement durable des aires protégées**

- Avoir au minimum un niveau BACC + 4 années d'études universitaires en aménagement forestier et faunique, dans les domaines des sciences forestières, environnementales et biologiques ou toute autre discipline similaire ;
- Avoir une expérience d'au moins 05 ans dans la gestion de la faune et des aires protégées ;
- Avoir une bonne maîtrise de la planification des activités et une bonne connaissance des questions relatives au financement durable des aires protégées ;
- Disposer d'au moins deux (02) références dans l'élaboration des plans d'affaire des aires protégées ;
- Maîtriser des questions relatives à la gestion des aires protégées transfrontalières, à la gestion participative des aires protégées, à l'écotourisme et à la lutte anti braconnage ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'espace TRIDOM.
- Avoir une parfaite maîtrise du français et une connaissance de l'anglais ;

### **11. Structuration de l'offre**

L'offre devra comporter une proposition technique et une proposition financière.

La proposition technique devra être structurée comme suit :

- ☞ Une note explicative indiquant le niveau de compréhension des Termes de références ;
- ☞ Une note de présentation de l'expérience général du bureau d'études dans la conduite des missions similaires ;
- ☞ Une note méthodologique indiquant la démarche méthodologique, l'organisation du travail, le chronogramme d'exécution de la mission et la répartition des rôles/responsabilités entre les différents Experts ;
- ☞ Une note présentant les qualifications et expériences pertinentes de chaque expert dans la réalisation des missions similaires au profil recherché ;
- ☞ Un curriculum vitae de chaque expert accompagné des copies légalisées des diplômes ;
- ☞ Les références des Experts (photocopies des contrats et attestations des services réalisés, etc.)

La proposition financière sera élaborée de façon détaillée et les coûts relatifs à chaque rubrique bien précises.

## 12. Modalités de sélection

### 12.1 Evaluation

Les offres présentées par les Bureaux d'études seront évaluées techniquement et financièrement. La meilleure offre sera sélectionnée selon la méthode suivant : la notation finale sera la moyenne pondérée de la note technique et de la note financière avec les coefficients de pondération suivant : note technique (70%), note financière (30%).

### 12.2 Critères d'évaluation des offres techniques

Les critères d'appréciation de l'offre technique sont définis dans le tableau ci-dessous

N°	Critères et sous critères d'évaluation	Notation
<b>1</b>	<b>COMPRÉHENSION DU MANDAT</b>	<b>12,5</b>
1.1	Commentaires généraux des Termes de références	5
1.2	Perspectives techniques de la mission	5
1.3	Limites de la mission	2,5
<b>2</b>	<b>MÉTHODOLOGIE, QUALITÉ ET FAISABILITÉ DE L'OFFRE TECHNIQUE</b>	<b>25</b>
2.1	Objectifs et résultats attendus	3
2.2	Démarche méthodologique	10
2.3	Pertinence des méthodes, techniques et outils de collecte	5
2.4	Organisation du travail	2
2.5	Description des tâches	2
2.6	Chronogramme de travail	3
<b>3</b>	<b>RÉFÉRENCES DU BUREAU D'ÉTUDES</b>	<b>12,5</b>
3.1	Justifier d'au moins 10 années d'expérience dans le domaine de la gestion de la biodiversité	5
3.2	Avoir au moins quatre (04) références dans la conduite des travaux similaires avec deux (02) dans l'espace TRIDOM segment du Cameroun	5
3.3	La capacité du Bureau d'études à entreprendre la mission dans les délais fixés	2,5
<b>4</b>	<b>COMPÉTENCES TECHNIQUE DES EXPERTS</b>	<b>50</b>
<b>4.1</b>	<b>Compétence de l'Expert en aménagement forestier et faunique (Chef de Mission)</b>	<b>20</b>
4.1.1	Avoir au minimum un niveau BACC + 5 années universitaires (Master) en Aménagement forestier et faunique, dans les domaines des sciences forestières, environnementales et biologiques, ou en toute autre discipline similaire	4
4.1.2	Avoir une expérience d'au moins 10 ans dans la gestion de la faune et des aires protégées où et dans le domaine de l'aménagement forestier et faunique	5
4.1.3	Avoir une bonne expérience dans la collaboration avec la partie Gouvernementale et une bonne maîtrise des textes juridiques nationaux, des conventions et accords sous-régionaux et internationaux	3
4.1.4	Disposer d'au moins deux (02) références dans la conduite des missions similaires (Elaboration/révision des plans d'aménagement des Aires Protégées et des business plans, élaboration/révision des plan de gestion des ZIC et ZIGC)	3
4.1.5	Maîtriser des questions relatives à la gestion des paysages forestiers et des aires protégées transfrontalières, à la gestion participative des aires protégées, à l'écotourisme et à la lutte anti braconnage	3

4.1.6	Avoir une bonne maîtrise de l'espace TRIDOM	2
4.1.7	Avoir une parfaite maîtrise du français et une connaissance de l'anglais	1
<b>4.2</b>	<b>Compétences de l'Expert socio-économiste</b>	<b>15</b>
4.2.1	Avoir au minimum un niveau BACC + 4 dans les domaines des sciences humaines et sociales ou toute autre discipline similaire	3
4.2.2	Avoir une expérience d'au moins 05 ans dans la réalisation des études socio-économiques	3
4.2.3	Avoir une bonne maîtrise des outils de collecte et d'analyse des données socioéconomiques	2
4.2.4	Disposer d'au moins deux (02) références dans la conduite des études socio-économiques	2
4.2.5	Avoir une bonne maîtrise des questions liées aux peuples autochtones vulnérables Baka	2
4.2.6	Avoir une bonne maîtrise de l'espace TRIDOM	2
4.2.7	Avoir une parfaite maîtrise du français et une connaissance de l'anglais	1
<b>4.3</b>	<b>Compétences de l'Expert en financement durable des aires protégées</b>	<b>15</b>
4.3.1	Avoir au minimum un niveau BACC + 4 années d'études université en aménagement forestier et faunique, dans les domaines des sciences forestières, environnementales et biologiques ou toute autre discipline similaire	3
4.3.2	Avoir une expérience d'au moins 05 ans dans la gestion de la faune et des aires protégées	3
4.3.3	Avoir une bonne maîtrise des outils de planification des activités, une bonne connaissance des questions relatives au financement durable des aires protégées	2
4.3.4	Disposer d'au moins deux (02) références dans l'élaboration des business plan des aires protégées ou des ZIC et ZIGC	2
4.3.5	Maîtriser des questions relatives à la gestion des aires protégées transfrontalières, à la gestion participative des aires protégées, à l'écotourisme et à la lutte anti braconnage	2
4.3.5	Avoir une bonne maîtrise de l'espace TRIDOM	2
4.3.7	Avoir une parfaite maîtrise du français et une connaissance de l'anglais	1
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

**NB : L'offre technique ne totalisant pas un nombre de point supérieur ou égal à soixante-dix sur cent (70/100) sera rejetée.**

### **12.3 Critères d'évaluation des offres financières**

L'offre financière est composée des honoraires et per diem de chaque Expert, frais de transport, les matériel et fourniture de bureau nécessaires à la réalisation de l'étude, les frais de photocopie, des supports de production des rapports phase par phase avec un lien direct avec le chronogramme des activités. L'offre financière devra également prendre en compte la prise en charge des participants aux différentes réunions de concertation avec les parties prenantes, ainsi que les coûts de la logistique y afférente. L'offre la mieux disante sera classée première.

### **13. Contenu des offres**

Les Bureaux d'études intéressés devront soumettre leurs offres (en français ou en anglais) sous pli fermé en cinq (05) exemplaires, dont un (01) original marqué comme tel et quatre (04) copies. Chaque offre doit avoir séparément une proposition technique placée dans une enveloppe portant la mention « **Offre**

**Technique** », et une proposition financière dans une autre enveloppe portant la mention « **Offre financière** », les deux enveloppes étant elles-mêmes placées dans une enveloppe extérieure avec la mention « **offre de services pour le recrutement d'un Bureau d'études chargé d'élaborer/réviser les plans d'aménagement et les plans d'affaires des Parcs Nationaux de Nki et Boumba Bek (Région de l'Est) et du Sanctuaire à Gorilles de Mengamé (région du sud)** ».

#### 14. Adresse de dépôt des offres

Les offres seront déposées à l'adresse suivante :  
Mr. le Représentant Résident  
Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD)  
N°1232 Immeuble Mellopolis, Rue 1794 Ekoudou Bastos  
BP 836 Yaoundé – Cameroun  
Tél. 222 20 08 00/222 20 08 01

Les offres doivent parvenir au Bureau du PNUD au plus tard quatorze (21) jours calendaires après la publication de l'appel à manifestation d'intérêt avant 16h30 heure locale. Aucune soumission ne sera reçue au-delà de cette date et heure limite. Toutes demandes de renseignement seront adressées uniquement par email à l'adresse suivante : [procurement.cameroon@undp.org](mailto:procurement.cameroon@undp.org)

 30/07/19  
1122

120:  
